

(1)

(N^o 129.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1883.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. LUCQ.

I

Demande du sieur Édouard-Joseph-Quentin POL.

MESSIEURS,

Le sieur Pol, né à Valenciennes (France), le 22 mars 1840, domicilié à Bruxelles, où il exerce la profession de boucher et de marchand de bestiaux depuis 1877, sollicite la naturalisation ordinaire.

Les renseignements recueillis lui sont favorables. Il a satisfait aux lois sur la milice, en France, et s'engage à acquitter, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.



II

Demande du sieur Amédée-Désiré-Joseph HUGLO.

MESSIEURS,

Le sieur Huglo sollicite la naturalisation ordinaire.

Né à Lille (France), le 8 août 1843, il a satisfait en France au service militaire.

En 1873, il s'est établi à Tournai, s'y est marié et y exerce la profession de sculpteur. Il est attaché à l'académie de Tournai en qualité de professeur.

Sa conduite et sa moralité sont irréprochables.

Il payera, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Rien ne s'oppose, en conséquence, à ce que la demande soit accueillie favorablement.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.

III

Demande du sieur Henri-Édouard VILLERS.

MESSIEURS,

Le sieur Villers, employé à Ougrée, né à Malmédy (Prusse), le 22 juin 1849, sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire s'est marié en Belgique et est père de famille.

Il a satisfait aux lois sur le service militaire.

Les renseignements fournis sur son compte sont des plus favorables.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Sa demande nous paraît devoir être accueillie favorablement.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.

IV

Demande du sieur Édouard-Joseph VILLERS.

MESSIEURS,

Le sieur Villers, peintre en bâtiments, né à Malmédy (Prusse), le 6 février 1834, et habitant la Belgique depuis 1861, sollicite la naturalisation ordinaire.

Il s'est marié en Belgique et y a acquis une propriété.

Les renseignements fournis sont des plus favorables, et il a satisfait aux lois sur le service militaire.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Nous estimons que sa demande peut être accueillie favorablement.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.

V

Demande du sieur Louis-Guilain MATHIEU.

MESSIEURS,

Le sieur Mathieu, marbrier, à Bersillies-l'Abbaye, sollicite la naturalisation ordinaire.

Né à Hestrud (France), le 4 juin 1836, le pétitionnaire est arrivé en Belgique en 1873; il a épousé, à Thirimont, la demoiselle Sophie Mourue et de son mariage sont issus trois enfants.

Il a satisfait aux lois sur la milice et les renseignements fournis sur sa conduite et sa moralité sont favorables.

Il s'engage à payer, le cas échéant, le droit d'enregistrement.

Votre commission estime qu'il y a lieu d'accueillir favorablement la demande.

Le Rapporteur,

VICTOR LUCQ.

Le Président,

E. VANDAM.
